



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 7 janvier 2026 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°021/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Les jurys pour la **Licence mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)**, pour l'année universitaire 2025-2026, seront composés ainsi qu'il suit :

- **Licence 1^{ère} année – Parcours classique**
Semestre 1
Président : Yannick BEAUVIR, PRCE
Membres :
Marine POIGNANT, PRAG
Ludovic LECURAS, PRCE
Suppléante : Béatrice FERRY, MCF
Suppléants :
Francis DUPUY, PRCE
Cédric JARY, PRCE
Semestre 2 et année
Président : Yannick BEAUVIR, PRCE
Membres :
Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK, MCF
Cédric JARY, PRCE
Suppléante : Béatrice FERRY, MCF
Suppléants :
Yves CHANTAL, MCF
Marine POIGNANT, PRAG
- **Licence 1^{ère} année – parcours renforcé Kiné**
Semestres 1, 2 et année
Présidente :
Iouri BERNACHE, MCF
Membres :
Sabine CHAVINIER-RELA, MCF
Joëlle BONIS, MCF
Suppléante :
Marine POIGNANT, PRAG
Suppléants :
Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK, MCF
Cédric JARY, PRCE
- **Licence 1^{ère} année – Parcours Oui Si (S1) et Tremplin (S2)**
Semestre 1
Président :
Cédric JARY, PRCE
Membres :
Béatrice FERRY, MCF
Jean-Michel JACQUET, PRAG
Suppléant :
Cyrille ROUGIER, MCF
Suppléants :
Elpidio ATTOH-MENSAH, MCF
Ludovic LECURAS, PRCE
Semestre 2 et année
Présidente :
Béatrice FERRY, MCF
Membres :
Cédric JARY, PRCE
Jean-Michel JACQUET, PRAG
Suppléant :
Cyrille ROUGIER, MCF
Suppléants :
Elpidio ATTOH-MENSAH, MCF
Ludovic LECURAS, PRCE
- **Licence 2^{ème} année**
Semestre 3
Président :
David RUFFE, PRCE
Membres :
Thomas BAUER, PR
Sabine VILLARD, PRCE
Suppléant :
Rémi CHAUZY, PRAG
Suppléants :
Cyrille ROUGIER, MCF
Justine LACROIX, MCF
Semestre 4 et année
Président :
David RUFFE, PRCE
Membres :
Justine LACROIX, MCF
Rémi CHAUZY, PRAG
Suppléant :
Cyrille ROUGIER, MCF
Suppléants :
Thomas BAUER, PR
Sabine VILLARD, PRCE



- **Licence 3^{ème} année mention APAS**
Semestres 5, 6 et année
Présidente :
Justine LACROIX, MCF
Membres :
Benoît BOREL, MCF
Joëlle BONIS, MCF
Suppléants :
Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK, MCF
Iouri BERNACHE, MCF

- **Licence 3^{ème} année mention EM**
Semestre 5
Présidente :
Julie PORTE, PRAG
Membres :
Thomas LESTAGE, PRCE
Francis DUPUY, PRCE
Semestre 6 et année
Présidente :
Julie PORTE, PRAG
Membres :
David RUFFE, PRCE
Rémi CHAUZY, PRAG
Suppléants :
Joëlle BONIS, MCF
Rémi CHAUZY, PRAG
Suppléants :
Francis DUPUY, PRCE
Marine POIGNANT, PRAG

- **Licence 3^{ème} année mention ES**
Semestres 5, 6 et année
Président :
Jean-Jacques VACHERON, MCF
Membres :
Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK, MCF
Estelle DREY, PRAG POITIERS
Suppléant :
Julien FORT, PRCE
Suppléants :
Quentin BRETONNEAU, MCF
Charly FERRIER, MCF POITIERS

- **Licence 3^{ème} année mention MS**
Semestres 5, 6 et année
Présidente :
Sabine CHAVINIER-RELA, MCF
Membres :
Sabine VILLARD, PRCE
Alexandre MALEYRIE, PRCE
Suppléant :
Eric BARGET, MCF
Suppléants :
Joëlle BONIS, MCF
Cyrille ROUGIER, MCF

- **Licence en apprentissage au CABCL**
Président :
Alexandre MALEYRIE, PRCE
Membres :
Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK, MCF
Béatrice FERRY, MCF
Suppléant :
Eric BARGET, MCF
Suppléantes :
Anne SANTOS ESPINOUS, Centre d'Excellence CAB
Cyrille ROUGIER, MCF

- **Master MOST**
Président :
Eric BARGET, MCF
Membres :
Sabine VILLARD, PRCE
Thomas BAUER, MCF
Suppléante :
Sabine CHAVINIER-RELA, MCF
Suppléants :
Alexandre MALEYRIE, PRCE
M1 : Cyrille ROUGIER, MCF
M2 : Iouri BERNACHE, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 7 janvier 2026

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.